COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois d'octobre à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CRACHIER.

Date de la convocation : 15/10/2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants

Présents :
BERNARD Sonie; BONIN Magali; BUISSIERE Gwladys; FERRO Yannick; GIRIN Béatrice; MOUNIER Karine; REYMOND Nicolas; RIDARD Richard; SAJUS Emilie; TOURNIER Geneviève; VEYRET Stéphane.

Absents excusés :
- BERNARD Anthony, pouvoir remis à BERNARD Sonie
- MOUNIER David, pouvoir remis à VEYRET Stéphane
- FEVRE Michael, pouvoir remis à FERRO Yannick
- ANTAR Jenny

Soit 11 /15 membres présents et 14 voix.
Président de séance : Nicolas REYMOND
Secrétaire de séance : Magali BONIN

Le maire commence la réunion par la lecture de la déclaration des maires de France à la suite des violences du 17 octobre dans de nombreuses villes de France.
Il est précisé que les incendies de mairies et de bâtiments publics, ainsi que les pillages de commerces survenus le week-end du 17 octobre ne visaient pas seulement nos institutions : ils portaient atteinte aux libertés publiques de tous les Français.
Vous trouverez en pièce jointe à ce compte rendu la déclaration qui a été lue.

Point sur l'école.

Le **R**egroupement **P**édagogique **I**ntercommunal – **RPI** -, qui réunit les écoles de Crachier et Chèzeneuve, permet de maintenir un service scolaire de proximité en mutualisant les ressources.

Le total des effectifs du RPI pour 2026-2027 est de **109 enfants** dont 40 sur l'école de Chèzeneuve et 69 sur Crachier.

L'école de Crachier est dirigée par Florence PETTIER qui bénéficie d'une décharge de direction de 12 journées par an, et qui est aussi l'enseignante de la classe de CP-CE2 de 23 élèves.

La décomposition des effectifs est la suivante :

Classe	section		Total
Mme LARDET	PS	10	
	MS	10	20
Mme LEROY	MS	7	
	GS	13	20
Sous total Chezeneuve			**40**
Mme PETTIER	CP	13	
	CE2	10	23
Mr CLOPEZ	CM1	12	
	CM2	11	23
Mme RONCHETTI	CE1	16	
	CE2	7	23
Sous total Crachier			**69**
TOTAL RPI			**109**

Un prochain conseil d'école se tiendra le 5 novembre prochain.
Ce conseil sera l'occasion de réunir les enseignants, les parents et la commune afin d'échanger sur le fonctionnement de l'école, son règlement intérieur 2026-2027, les actions pédagogiques et les besoins.
A noté que le **P**lan **P**articulier de **M**ise en **S**ûreté – **PPMS** -, qui est un dispositif de sécurité civil pour les écoles, a été revu avec l'aide de l'Académie.

Retour sur la commission bâtiments - voiries

Le conseil municipal considère que la sécurisation de la route départementale qui traverse le village de Crachier est une priorité de ce mandat dans la mesure ou les finances de la commune le permet.

Le conseil municipal souhaite :

- Sécuriser les intersections actuelles afin de ralentir la vitesse des véhicules.
  Les 3 secteurs à sécuriser sont :
  - L'intersection de la RD23 avec la montée du Bru
  - L'intersection de la RD23 avec la rue de l'Eglise
  - L'intersection de la RD23 avec l'accès à l'école
- Mettre en place un trottoir pour les piétons.
  - Du centre du village jusqu'au cimetière
  - De l'école au stade

Les consultations ont été faites auprès :

- Du TE38 pour envisager l'enfouissement des fils.
- La CAPI pour la réalisation de trottoirs, plateaux et d'autres limitateurs de vitesse
- La SEMIDAO pour les conduites d'eau

Enfouissement des fils électrique, télécommunication et internet
Pour faire suite au précédent compte rendu, le TE38 a adressé à la mairie une nouvelle proposition financière pour l'enfouissement des fils de la route de Bourgoin.

La proposition initiale faisait état d'une première tranche de travaux de 304 877€ avec un reste à charge de **120 737€** pour la commune :

- 42 211 pour la partie électrique
- 78 526 pour la partie télécommunication

CRACHIER: Enfouissement BT/TEL Route de Bourgoin Tranche 1

Affaire TE 38 n°: 26-002-136 Schéma de principe (Dépose)

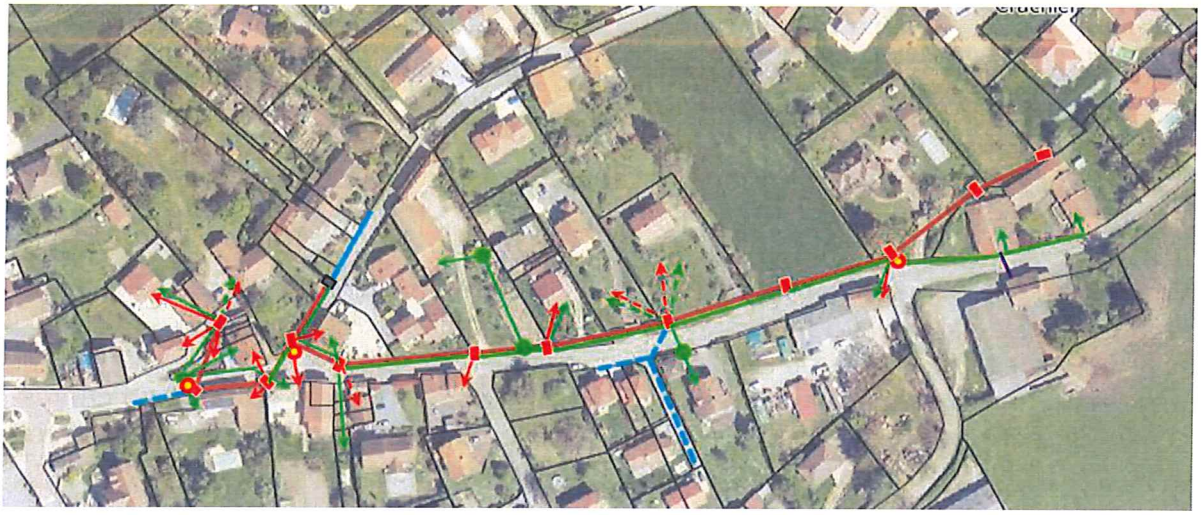

Et d'une 2ème tranche de 182 461€ avec un reste à charge de **78 750€**.

- 29 557 pour la partie électrique
- 49 193 pour la partie télécommunication

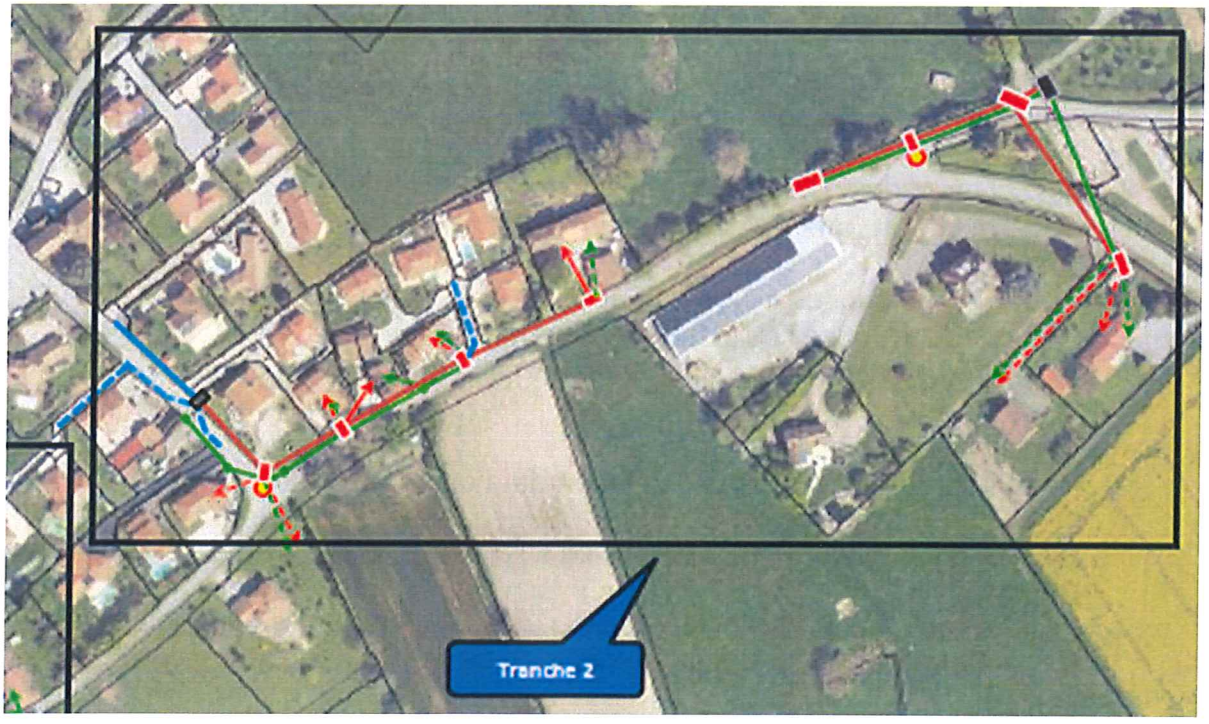

Le TE38 doit réaliser un renforcement de réseau au niveau de la 2ème tranche, ce qui a pour incidence pour la commune de ne prendre en charge que la partie réseau télécommunication. La part communale passerait donc de 75 750€ à **49 193€**.

Par ailleurs, le découpage des aides pourrait être reporté sur la tranche 1, ce qui permettrait d'avoir un reste à charge sur la partie électrique de 15 000€ au lieu des 42 211€. Soit une diminution du reste à charge de **27 211€**.

Le reste à charge proposé est donc estimé à 142 719€ pour 487 338€ de travaux, Soit 29% des travaux.

Une délibération portant sur l'accord du conseil municipal pour réaliser l'enfouissement des fils de la route de Bourgoin et donner tout pouvoir au maire pour réaliser et suivre cette opération est mise aux voix.

Après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
la délibération est adoptée par le conseil.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la sécurisation de la route de Bourgoin, une rencontre est programmée avec la CAPI qui a réalisé plusieurs devis pour envisager des plateaux aux différentes intersections. Les chiffrages ont été présentés au dernier conseil.
La prochaine rencontre portera sur la réalisation du trottoir qui pourrait être pris en charge par la CAPI. En effet, la commune n'ayant pas demandé d'aide de la CAPI lors du dernier mandat pour la réalisation de trottoir, il pourrait être envisagé une aide sur ce mandat.

Anciens vestiaires du stade

Le Conseil Municipal aborde enfin le sujet de la rénovation des anciens vestiaires.
Sur ce point la municipalité doit dans un premier temps régler la partie administrative du transfert de propriété.
Plusieurs travaux étaient à réaliser :

- Démantèlement du terrain par un géomètre.
  La mairie est dans l'attente du rapport.
- Réalisation d'un diagnostic amiante.
  La mairie est dans l'attente du rapport.

La prochaine étape sera la consultation d'un notaire et du service des domaines.
La commune a souscrit au **C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et de l'**E**nvironnement **CAUE 38**, cet organisme va nous accompagner pour l'élaboration de ce projet.

Questions diverses :

- Retour sur la visite du Sous-Préfet en date du 14/10/2026 :
  Monsieur Richard Daniel BOISSON, Sous-préfet de la Tour du Pin accompagné de Madame Cathy SIMON, Vice-présidente du département de l'Isère.
  L'occasion pour le maire, les adjoints et les élus d'échanger sur les projets du conseil municipal et de faire le tour du village : place de l'église, l'école et le stade.

- Retour sur l'organisation du secrétariat de mairie :
  Le recrutement d'une secrétaire de mairie est en cours.

  En attendant, une convention ayant été signée en 2025 par 14 communes de la CAPI pour la mise en place d'un service commun d'assistance administrative comprenant le recrutement d'une secrétaire mutualisée, la commune de Crachier a demandé à la CAPI l'aide de cette secrétaire : Madame Christine THOMAS.
  Elle intervient actuellement sur la commune les mardis, jeudis de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, et les mercredis de 8h à 12h.

- Site internet : La commune de Crachier a reconstruit un nouveau site internet. Il est encore en cours d'actualisation.

- La commune a repris contact avec l'API Ecologie dans le but de réactiver l'étude sur l'aménagement de la zone de lagunage.

- Organisation du 11/11 : il est rappelé les 5 évènements de la journée
  - La commémoration du 11 novembre à 11h sur Crachier, sachant qu'elle a lieu à 10h30 à Chèzeneuve et à 11h30 à Saint Agnin.
  - La foire au miel dans les locaux de la salle des fêtes
  - La randonnée organisée par le comité des fêtes
  - La vente de boudin par le comité des fêtes à proximité des anciens vestiaires
  - La vente de l'association Brico'Récup dans la salle des mariages de la mairie. Les fonds récoltés seront partiellement reversés à une association caritative.

Le prochain conseil municipal a été décalé au 16 novembre 2026 à 19h.

Fin de séance à 21h.

Crachier, 19 octobre 2026

Le Maire,
Nicolas REYMOND

MAIRIE DE CRACHIER
38 (Isère)